



**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS
ET PROPOSITIONS DU PUBLIC**
PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PIEVE DE L'ORNANO ET DU TARAVO

En application de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo a engagé une procédure de participation du public concernant le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

La consultation s'est déroulée sur une durée de 22 jours consécutifs, du 22 janvier au 12 février 2026 inclus. Elle visait à recueillir les avis, observations et propositions des usagers et citoyens sur les orientations stratégiques et les actions prévues en matière de mobilité sur la Communauté de communes.

Le dossier de consultation du public a été rendu accessible selon les modalités suivantes :

- Par voie dématérialisée : sur le site internet de la Communauté de communes (<https://pieveornano.fr/>) ;
- Par voie physique : un dossier de consultation accompagné d'un registre d'observations étaient disponibles au siège de la Communauté de communes, aux horaires habituels d'ouverture.

La publicité de cette mise à disposition a été assurée par voie d'affichage public, au siège de la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo.

Au terme de la période de consultation, les services de la Communauté de communes ont procédé au recensement des contributions exprimées.

- Nombre d'observations reçues par voie électronique et postale : 0
- Nombre d'observations consignées sur le registre papier : 0

Synthèse :

Le public n'a formulé aucune observation ni proposition durant toute la durée de la mise à disposition du dossier de Plan de Mobilité Simplifié.

Le public ne s'étant pas manifesté, le projet de Plan de Mobilité Simplifié n'a fait l'objet d'aucune modification à l'issue de cette phase de consultation. Le document reste identique à la version soumise à la participation du public.

Porticcio, Le 20 février 2026